

Fonds de Revitalisation Mutualisé de la Haute-Vienne

Association
interconsulaire
de la Haute-Vienne

CONTACTS

Association interconsulaire de la Haute-Vienne

Adresse : 16, Place Jourdan BP 403 87011

Limoges

Tél : 05 55 45 16 22

Mail : interconsulaire@limoges.cci.fr

En partenariat avec  **reseauentreprendre**
limousin

Fonds de Revitalisation Mutualisé de la Haute-Vienne

Soutien à l'activité
et à la création d'emplois



| Association interconsulaire de la Haute-Vienne |

Fonds de Revitalisation Mutualisé de la Haute-Vienne

> Conditions d'attribution des aides :

- Création d'emploi en **CDI à temps complet** (hors emploi du dirigeant).
- **Secteurs d'activité éligibles :**
 - l'industrie,
 - l'artisanat de production,
 - les services aux entreprises.
- **Aide à partir du premier emploi créé** dans la limite de 10 emplois.

AIDE CUMULABLE
AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS
DE SOUTIEN DE CREATION D'EMPLOI



> Deux accompagnements possibles :

• Industrie :

- Un soutien de 2 600 € sous forme de subvention accordé du 1^{er} au 7^e emploi.
- Un soutien de 10 000 € en avance remboursable accordé du 8^e au 10^e emploi

• Artisanat de production et services aux entreprises :

- Un soutien de 10 000 € en avance remboursable du 1^{er} au 3^e emploi.
- Un soutien de 4 500 € en avance remboursable du 4^e au 10^e emploi.

> Dépôt des dossiers :

L'association interconsulaire de la Haute-Vienne **vous informe et vous accompagne** dans toutes les étapes de votre dossier.

L'attribution de l'aide n'a aucun caractère systématique et se fera **dans la limite des fonds disponibles.**